

Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-4948

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Acquisition d'un tènement immobilier situé 5, rue de la Favorite et appartenant à la SCI 5, rue de la Favorite**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire communautaire, la Communauté urbaine propose l'acquisition de l'immeuble situé 5, rue de la Favorite à Lyon 5°, appartenant à la SCI 5, rue de la Favorite, afin de le mettre ultérieurement à disposition, sous forme de bail emphytéotique de 55 ans, à la société d'HLM Alliade, en vue de la création de 7 logements en prêt locatif à usage social (PLUS).

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, la Communauté urbaine acquerrait l'immeuble ci-dessous désigné pour un montant de 995 000 €, conformément à l'avis des services fiscaux.

Il s'agit de deux bâtiments :

- le premier donnant sur rue : composé de trois niveaux sur rez-de-chaussée comprenant dans le cadre d'un seul bail commercial : 1 local + 1 appartement pour une surface totale de 172 mètres carrés et 4 appartements occupés d'une superficie totale habitable de 194 mètres carrés,
- le deuxième donnant sur cour : composé de deux niveaux sur rez-de-chaussée comprenant 3 appartements occupés d'une superficie totale habitable de 194 mètres carrés.

Cet ensemble immobilier est construit sur une parcelle de terrain de 558 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 50 de la section AT.

Cette acquisition pourrait faire l'objet d'une subvention du Conseil régional, conformément à la délibération du conseil de Communauté n° 2006-3200 en date du 23 janvier 2006 ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'un tènement immobilier situé 5, rue de la Favorite et appartenant à la SCI 5, rue de la Favorite.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1212 le 10 janvier 2007 pour la somme de 25 000 000 €.

4° - Le montant à payer, en 2007, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 - opération n° 1212, à hauteur de 995 000 € pour l'acquisition et de 10 700 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,